



## ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET HORAIRES DE TRAVAIL DES PARENTS

Les premiers résultats de l'enquête *Pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance* (voir Encadré 1) ont permis de relever que c'est l'activité professionnelle des parents qui constitue la principale raison pour laquelle les enfants d'âge préscolaire sont confiés à une structure d'accueil ou à une autre personne (voir Focus n°1). La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et plus particulièrement l'articulation des horaires de travail des parents et des horaires d'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance, constitue donc le thème de cette note.

Structurée en quatre parties, cette note aborde (i) la situation professionnelle des ménages avec enfants d'âge préscolaire, (ii) les horaires de travail atypiques, "décalés" ou irréguliers, (iii) l'accueil des enfants en dehors des horaires d'ouverture "standards" des structures d'accueil et (iv) la satisfaction relative aux horaires d'ouverture des structures d'accueil.

### I. SITUATION PROFESSIONNELLE DES MÉNAGES

Quelle est la situation professionnelle des parents ayant des enfants d'âge préscolaire ?

#### POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, LES DEUX PARENTS TRAVAILLENT

Dans le canton de Genève, près de 12'000 enfants d'âge préscolaire<sup>1</sup> ont leurs deux parents actifs professionnellement (ou leur parent seul dans le cas d'une famille monoparentale), soit 55% de l'ensemble des enfants d'âge préscolaire. Les autres enfants sont dans une configuration où un parent travaille et l'autre pas (39%) ; il s'agit alors, dans 9 cas sur 10, du père qui est actif professionnellement.

#### Enfants d'âge préscolaire selon l'activité professionnelle des parents au sein du ménage

	Nombre	En %
<b>En couple</b>		
Les deux parents travaillent	10'625	50%
Un parent travaille et l'autre ne travaille pas*	8'347	39%
Les deux parents ne travaillent pas*	838	4%
<b>Parent seul</b>		
Le parent travaille	1'023	5%
Le parent ne travaille pas*	523	2%
<b>Ensemble</b>	<b>21'356</b>	<b>100%</b>

\* Au chômage, en recherche d'emploi, en formation, au foyer.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Quand les deux parents travaillent, la situation majoritaire est celle d'un parent actif à plein temps et l'autre à temps partiel (53%). Dans ce cas, c'est presque toujours la mère qui travaille à temps partiel (voir Encadré 2).

#### Encadré 1: Enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance dans le canton de Genève (SRED)

Au printemps 2014, 2'360 familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire ont participé à cette enquête. Celle-ci a été réalisée avec l'Institut LINK auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.

La taille et la représentativité de cet échantillon (2'360 familles ont participé à l'enquête) permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

Les résultats de cette enquête ont déjà fait l'objet de deux notes (cf. Focus n°1, octobre 2014 et Focus n°2, novembre 2014).

#### Enfants d'âge préscolaire dont les parents\* travaillent, selon la configuration des temps de travail du ménage

	Nombre	En %
<b>En couple</b>		
Les deux à plein temps	3'659	32%
Un à plein temps et l'autre à temps partiel	6'219	53%
Les deux à temps partiel	747	6%
<b>Parent seul</b>		
A plein temps	506	4%
A temps partiel	517	5%
<b>Ensemble</b>	<b>11'648</b>	<b>100%</b>

\* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.  
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

En Suisse, il y a 20 ans, le modèle prédominant concernant les couples avec de jeunes enfants était celui de l'homme actif à plein temps et de la femme sans activité professionnelle. Le modèle majoritaire est aujourd'hui celui où les deux partenaires du ménage sont actifs professionnellement (OFS, 1995, 2013).

### II. HORAIRES DE TRAVAIL ATYPIQUES

Quelle est la part de parents ayant des horaires de travail décalés ou irréguliers ?

#### DE NOMBREUX PARENTS ONT DES HORAIRES DE TRAVAIL DÉCALÉS...

Des horaires de travail atypiques sont susceptibles de compliquer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et d'accroître ainsi les besoins de garde des enfants en dehors des horaires d'accueil standards (7h30-18h30)<sup>2</sup>, en particulier lorsque les deux parents sont concernés.

## Enfants d'âge préscolaire dont les parents\* travaillent selon des horaires de travail décalés

Horaires décalés	Parents* travaillant		
	les deux	un des deux	aucun
le matin et/ou en soirée et/ou de nuit et/ou le weekend	15%	30%	55%
le matin avant 7h30	5%	20%	75%
en soirée après 18h30	7%	24%	69%
de nuit	1%	10%	89%
le weekend	6%	19%	75%

\* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.

Champ: Enfants dont les parents travaillent, n=11'648.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Au regard de cette enquête, 15% des enfants d'âge préscolaire ont leurs deux parents qui travaillent habituellement avec des horaires – ou une partie de ces horaires – décalés (le matin avant 7h, en soirée après 18h30, de nuit ou le weekend) par rapport aux horaires d'ouverture standards des structures d'accueil de la petite enfance.

### ...OU DES HORAIRES DE TRAVAIL IRRÉGULIERS

Des horaires de travail irréguliers (horaires et rythme de travail variant d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre) sont d'autant plus susceptibles de compliquer l'organisation familiale et professionnelle si ceux-ci sont non prévisibles.

## Enfants d'âge préscolaire dont les parents\* travaillent selon des horaires de travail irréguliers\*\*



\* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.

\*\* Horaire/rythme de travail varie d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre.

Champ: Enfants dont les parents travaillent, n=11'648.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Plus du tiers (39%) des enfants d'âge préscolaire dont les deux parents travaillent ont au moins un parent concerné par des horaires de travail irréguliers.

### DES HORAIRES ATYPIQUES PERMETTENT PEU AUX PARENTS DE GARDER EUX-MÊMES LEURS ENFANTS

Lorsque les deux parents travaillent, ou le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale, la très grande majorité des enfants d'âge préscolaire sont effectivement confiés à une structure d'accueil ou à une tierce personne durant la semaine (96%).

### Prise en charge des enfants d'âge préscolaire dont les parents\* travaillent

	Nombre	En %
Enfants confiés à l'extérieur	11'127	96%
Enfants gardés uniquement par les parents	521	4%
Total	11'648	100%

\* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Dans les rares cas où les deux parents sont actifs et parviennent à assumer eux-mêmes la garde de leurs enfants (4%), très souvent l'un des parents a des horaires de travail décalés ou irréguliers et l'autre pas. Il s'agit alors principalement de la mère travaillant en soirée après 18h30. Par ailleurs, la majorité de ces mères occupent un emploi à temps très partiel.

### Encadré 2: Impact de la maternité sur l'activité professionnelle

A Genève, comme ailleurs en Suisse, la conciliation famille-travail repose essentiellement sur les femmes. Elles occupent bien souvent un emploi à temps partiel, en particulier lorsqu'elles sont mères de jeunes enfants (OFS, OCSTAT).

A travers l'enquête *Pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance*, on relève que les trois quarts des mères travaillant à temps partiel ont réduit leur taux d'activité suite à la naissance d'un enfant, généralement le premier.

De plus, la moitié des mères actives à plein temps et le quart des mères actives à temps partiel souhaiteraient réduire leur taux d'activité.

Du côté des pères, le travail à temps partiel est encore peu présent (9%), toutefois un père sur cinq souhaiterait diminuer son taux d'activité.

Par ailleurs, 60% des mères au foyer au moment de l'enquête disent avoir totalement cessé de travailler suite à la naissance de leur(s) enfant(s).

## III. ACCUEIL EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS

Comment les familles s'organisent-elles pour concilier responsabilités parentales et engagements professionnels en dehors des horaires d'ouverture standards des structures d'accueil de la petite enfance?

### PRÈS DU QUART DES ENFANTS SONT GARDÉS EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS

Dans le cadre de cette enquête, il était demandé aux parents, lorsque l'enfant était pris en charge durant la semaine par une accueillante familiale, une personne à domicile, un membre de la parenté ou des voisins/amis, si leur enfant était aussi régulièrement gardé le matin avant 7 heures, en soirée après 19 heures ou encore durant le weekend.

### Enfants d'âge préscolaire confiés régulièrement à une autre personne\* en dehors des horaires standards

	Nombre	En % des enfants confiés
Avant 7h	1'574	9%
Après 19h	2'080	13%
Le weekend	2'342	14%
Avant 7h et/ou après 19h et/ou le weekend	3'796	23%

\* Accueillante familiale, personne à domicile, membre de la parenté, voisins, amis.

Champ: Enfants confiés à l'extérieur durant la semaine, n=16'576.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Ainsi, près d'un quart des enfants (23%) sont gardés en dehors des horaires standards parmi l'ensemble des enfants qui sont confiés régulièrement durant la semaine (tous modes d'accueil confondus).

## LES ENFANTS GARDÉS EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS CUMULENT LES MODES D'ACCUEIL

Lorsque les parents ont besoin de faire garder leurs enfants en dehors des horaires standards, cela nécessite le plus souvent la mise en place de plusieurs modes d'accueil (76%). Pour rappel, sur l'ensemble des enfants confiés, 4 enfants sur 10 combinent plusieurs modes d'accueil (voir *Focus n°1*).

L'accueil en dehors des horaires standards concerne aussi les usagers de structures d'accueil de la petite enfance: ainsi, parmi les enfants confiés en dehors des horaires standards, 42% fréquentent une crèche et 30% un jardin d'enfants<sup>3</sup>.

### Répartition des enfants d'âge préscolaire confiés en dehors des horaires standards, selon la modalité d'accueil

	Nombre	En %
Mode d'accueil unique	927	24%
Plusieurs modes d'accueil	2'869	76%
<i>dont: crèche</i>	1'213	42%
<i>jardin d'enfants</i>	850	30%

Champ: Enfants confiés régulièrement en dehors des horaires standards.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Les enfants accueillis en dehors des horaires standards ont ainsi, en général, une prise en charge durant la semaine plus étendue: en moyenne 35 heures par semaine contre 31 heures pour l'ensemble des enfants (voir *Focus n°1*).

## GRANDS-PARENTS TRÈS SOLLICITÉS POUR ASSURER L'ACCUEIL EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS

La prise en charge en dehors des horaires standards – que ce soit le matin avant 7 heures, en soirée après 19 heures ou encore durant le weekend – repose très majoritairement sur les membres de la parenté, c'est-à-dire généralement les grands-parents.

Les grands-parents sont les plus sollicités, que ce soit le matin tôt (74% des enfants pris en charge avant 7 heures sont confiés aux grands-parents), le soir (79%) ou le weekend (84%). Cependant, cette prise en charge par les membres de la parenté en dehors des horaires standards est la plupart du temps combinée à un autre mode d'accueil. Dans ces cas, les grands-parents effectuent alors le relais entre le mode d'accueil principal et les parents<sup>4</sup>.

### Modes d'accueil des enfants d'âge préscolaire pris en charge en dehors des horaires standards

	Avant 7h (n=1'574)	Après 19h (n=2'080)	Le week-end (n=2'342)	Avant 7h et/ou après 19h et/ou le weekend (n=3'796)
Membre de la parenté	74%	79%	84%	79%
Accueillante familiale	20%	5%	4%	10%
Personne à domicile	13%	22%	12%	16%
Voisins, amis	7%	7%	13%	10%

N.B. Les totaux dépassent 100% puisque, pour une partie des enfants, deux voire trois modes d'accueil sont mis en place.

Champ: Enfants confiés régulièrement en dehors des horaires standards.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Les accueillantes familiales sont, quant à elles, plutôt sollicitées le matin avant 7 heures, et les personnes à domicile en soirée après 19 heures.

## L'ACCUEIL EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS EST FORTEMENT LIÉ AUX HORAIRES DE TRAVAIL

Pour mettre en évidence les facteurs qui influencent la prise en charge en dehors des horaires standards lorsque les deux parents travaillent, trois modèles d'analyse statistique multivariée ont été élaborés<sup>5</sup>.

On mesure ainsi – toutes les variables incluses dans le modèle étant égales par ailleurs – l'effet d'une variable sur la probabilité pour un enfant d'âge préscolaire d'être confié en dehors des horaires standards par rapport à une *situation de référence* (en italiques dans le tableau). Par exemple, cela permet de connaître l'impact du niveau de formation des parents, à horaires de travail équivalents, sur la prise en charge en dehors des horaires standards.

Ainsi, le fait que les parents aient des horaires de travail décalés au même moment constitue évidemment le facteur ayant l'effet le plus important sur la prise en charge en dehors des horaires standards. Lorsqu'un seul des parents a des horaires de travail décalés, l'effet est bien moindre mais subsiste, l'autre parent se rendant probablement disponible au regard de la contrainte professionnelle du premier.

Toutefois, cet effet ne s'observe que lorsque c'est la mère qui travaille avec des horaires décalés et non si c'est uniquement le père. Si certains auteurs<sup>6</sup> parlent d'une stratégie de "parents relais" dans ce type de situation, le relais paraît donc moins bien assuré par le père quand c'est la mère qui est concernée par des horaires décalés.

Par ailleurs, des horaires de travail irréguliers influencent également la prise en charge en dehors des horaires standards, principalement le soir.

Concernant les caractéristiques des familles, les enfants vivant avec un parent seul ont une probabilité accrue d'être confiés le soir ou le weekend.

Le niveau de formation influence quant à lui la prise en charge tôt le matin: plus le niveau de formation est bas, plus les enfants ont tendance à être gardés le matin avant 7 heures; ceci est probablement en lien avec des emplois peu qualifiés.

La présence d'au moins un parent de nationalité étrangère réduit quant à elle la prise en charge le soir, peut-être du fait de l'éloignement géographique de membres de la parenté. Le fait de ne pas pouvoir s'appuyer sur la parenté amène probablement une partie des parents dans cette situation à éviter, si cela leur est possible, des horaires de travail atypiques.

Enfin, la présence de frères et sœurs plus âgés dans le ménage diminue la probabilité de confier les enfants d'âge préscolaire aux deux extrémités de la journée.

## Influence de différents facteurs sur la prise en charge en dehors des horaires standards lorsque les parents\* travaillent

	Etre confié à une autre personne**		
	le matin avant 7h	le soir après 19h	le week-end
<b>Nombre d'enfants dans le ménage</b>			
Un enfant	Réf.	Réf.	Réf.
Deux enfants		▼	
Trois enfants	▼	▼	▼
<b>Situation familiale</b>			
En couple	Réf.	Réf.	Réf.
Parent seul		▲▲	▲
<b>Nationalité des parents</b>			
Les parents sont de nationalité suisse	Réf.	Réf.	Réf.
L'un des parents est de nationalité suisse, l'autre non		▼	▼
Les parents sont de nationalité étrangère		▼	
<b>Niveau de formation***</b>			
Aucun diplôme, école obligatoire	▲▲		
Diplôme de l'enseignement secondaire	▲		
Diplôme de l'enseignement tertiaire	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Horaires de travail irréguliers des parents</b>			
Les parents ont des horaires irréguliers		▲	
L'un des parents a des horaires irréguliers, l'autre non		▲	▲
Aucun des parents n'a des horaires irréguliers	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Travail ou non des parents le matin avant 7h30</b>			
Les parents travaillent le matin avant 7h30	▲▲▲▲		
L'un des parents travaille le matin avant 7h30, l'autre non	▲		
Aucun des parents ne travaille le matin avant 7h30	Réf.		
<b>Travail ou non des parents en soirée après 18h30</b>			
Les parents travaillent en soirée après 18h30		▲▲▲	
L'un des parents travaille en soirée après 18h30, l'autre non		▲	
Aucun des parents ne travaille en soirée après 18h30		Réf.	
<b>Travail ou non des parents le weekend</b>			
Les parents travaillent le weekend			▲▲▲▲
L'un des parents travaille le weekend, l'autre non			▲
Aucun des parents ne travaille le weekend			Réf.

\* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.

\*\* Accueillante familiale, personne à domicile, membre de la parenté, voisins, amis.

\*\*\* Niveau de formation le plus haut atteint au sein du ménage.

N.B. ▲ augmente ou ▼ diminue la probabilité d'être confié à une autre personne, "toutes les variables incluses dans le modèle étant égales par ailleurs", par rapport à la situation de référence (en italiques dans le tableau). Plus les signes sont nombreux, plus l'effet est élevé. Seuls les effets statistiquement significatifs avec une probabilité d'erreur inférieure à 5% sont mentionnés. Cinq autres variables<sup>7</sup> ont été prises en compte dans ce modèle mais n'ont pas d'influence significative.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

## IV. HORAIRES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

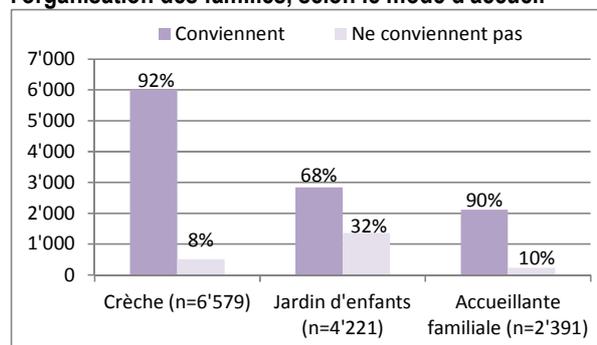
Les horaires d'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance conviennent-ils aux familles genevoises?

### JARDINS D'ENFANTS: DES HORAIRES D'OUVERTURE PEU SATISFAISANTS POUR LES PARENTS

L'enquête menée en 2014 interrogeait également les parents sur leur satisfaction à propos des horaires d'ouverture, journaliers et hebdomadaires, pour les modes d'accueil utilisés. Ainsi, les horaires d'ouverture des crèches conviennent à la grande majorité des familles qui en font usage (92%), comme ceux proposés par les accueillantes familiales de jour (90%).

Par contre, les horaires d'ouverture (journaliers et hebdomadaires) des jardins d'enfants<sup>8</sup> donnent nettement moins de satisfaction aux parents qui y confient leur enfant (68%).

### Convenance des horaires\* d'ouverture par rapport à l'organisation des familles, selon le mode d'accueil



\* Journaliers et/ou hebdomadaires.

Champ: Enfants d'âge préscolaire confiés à l'extérieur durant la semaine.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

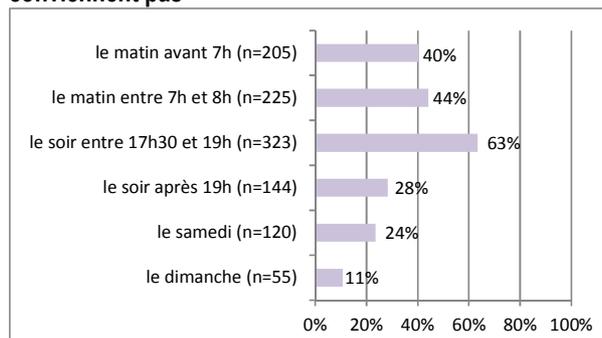
Si l'on regarde la convenance des horaires d'ouverture pour les usagers de structures d'accueil dont les enfants sont également confiés à une autre personne en dehors des horaires standards (avant 7h, après 19h, le week-end), on constate que l'adéquation des horaires d'ouverture des structures d'accueil à l'organisation familiale et professionnelle est plus faible. Cet effet est particulièrement marqué pour les jardins d'enfants: pour seulement la moitié des enfants fréquentant un jardin d'enfants et étant également confiés en dehors des horaires standards, les parents sont satisfaits des horaires.

Par contre, pour les usagers de crèches qui sont également pris en charge en dehors des horaires standards par une autre personne, les horaires proposés par les crèches conviennent tout de même à la grande majorité des parents (8 parents sur 10).

### CRÈCHES: DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES CONCERNANT LES HORAIRES

Comme déjà mentionné, seule une faible partie des usagers de crèches ne sont pas satisfaits des horaires d'ouverture proposés (8%, soit 510 enfants). Leurs souhaits se situent alors principalement en marge des horaires d'ouverture habituellement offerts à Genève (7h30 – 18h30), soit le matin dès 7 heures et le soir jusqu'à 19 heures. Ainsi par exemple, 63% des parents qui ne sont pas satisfaits des horaires des crèches souhaiteraient pouvoir confier leur enfant le soir jusqu'à 19 heures<sup>9</sup>.

## Souhaits d'accueil en dehors des horaires standards pour les usagers de crèches dont les horaires ne conviennent pas



N.B. Matin et soir pour les jours de la semaine; la journée pour le week-end. Les totaux dépassent 100%, les usagers pouvant avoir plusieurs souhaits.

Champ: Enfants d'âge préscolaire fréquentant la crèche dont les horaires ne conviennent pas à l'organisation familiale et professionnelle, n=510.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Par ailleurs, les usagers des crèches étaient également invités à donner leur avis sur d'autres aspects (tarifs, situation géographique, congés annuels, etc.). La source d'insatisfaction la plus importante pour les usagers de crèches, après les coûts de garde, concerne les congés annuels: pour un quart des enfants fréquentant une crèche, les parents jugent le nombre annuel de semaines de fermeture trop élevé.

## CONCLUSION

L'organisation de la prise en charge des enfants d'âge préscolaire est d'autant plus complexe quand les deux parents travaillent (ou le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale) et qu'un des parents ou les deux ont des horaires de travail atypiques.

Cette organisation dépend d'un côté des prestations offertes par les structures d'accueil de la petite enfance, notamment en termes d'horaires d'ouverture (journaliers, hebdomadaires mais aussi annuels), et de l'autre – considérant les contraintes professionnelles des parents – des aménagements proposés par les employeurs (temps partiel, travail à domicile, heures d'arrivée ou de départ flexibles, etc.).

Actuellement, les ajustements permettant aux familles genevoises de concilier vie familiale et vie professionnelle sont principalement assumés par les mères (diminution du taux d'activité, retrait du marché de l'emploi, horaires de travail décalés) et par les grands-parents qui constituent une ressource relais importante, lorsqu'ils sont disponibles. Or, vivre avec un seul revenu ou des revenus inférieurs induits par les temps partiels, tout comme pouvoir bénéficier de l'appui des grands-parents, n'est pas à la portée de toutes les familles genevoises.

Alexandre Jaunin  
Fabienne Benninghoff

## Bibliographie

- Benninghoff F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises". *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève". *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Bressé, S., Le Bihan, B., Martin, C. (2007). "La garde des enfants en dehors des plages horaires standards". *Études et résultats. DREES, n° 551*, février.
- Canning, N., Dalla Palma, S. (2005). *Concilier activité professionnelle et famille. Enquête sur les mesures proposées aux employé-e-s par les organisations privées et publiques de l'arc lémanique*. Association Via2.
- Campéon, A., Le Bihan, B., Martin, C. (2005). "Expérimentation d'une offre de garde face aux horaires de travail atypiques et flexibles". *Recherches et Prévisions. CAF, n° 80*, pp. 25-40.
- Eydoux, A. et al. (2006). "Les incidences de la flexibilité du temps de travail sur le champ professionnel de la petite enfance". *Dossier d'études de la CNAF, N°76*, janvier.
- Gosset-Connan, S., Oustry, P., Peplaw, D., Langaud, S. (2014). "Le besoin d'accueil atypique des enfants de moins de 6 ans dans le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre". In: *Politiques sociales et familiales. CAF, n° 115*, Dossier "Genre, famille et État en Europe centrale et orientale", pp. 75-79.
- INFRAS, SEW (2013). *Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes? Version abrégée de l'étude PNR 60 "Accueil extra-familial des enfants et égalité"*. Zürich/St. Gallen.
- Lazzari-Dodeler, N., et Tremblay, D.-G. (2011). "Analyse de mesures et services en faveur de la conciliation travail-vie personnelle". *Note de recherche n° 2011-1 de l'ARUC sur la gestion des âges et des temps sociaux*. Montréal: ARUC-GATS.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoin de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.
- Liechti, C. (2013). "Les pères engagés dans la sphère domestique et familiale". *Actualités OFS*, novembre. Berne: Office fédéral de la statistique.
- Ministère de la Famille et de l'Enfance (2003b). *Le travail atypique des parents et la garde des enfants: description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*. Québec: Gouvernement du Québec.
- OCSTAT (2012). "Les Genevois et le travail. Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2000-2009." *Communications statistiques N°45*, décembre. Genève: OCSTAT.
- OFS (1995, 2013). *Encyclopédie statistique de la Suisse*. Tableau cc-20.05.01.03.04.
- OFS (2014). Enquête suisse sur la population active: "Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale". *Actualités OFS*, octobre. Berne: Office fédéral de la statistique.
- Pailhé, A., Solaz, A. (2006). "Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes". *Population et Société, n°46*.
- Vuille, A. (2006). "Le temps partiel en Suisse". *Actualités OFS*, juillet. Berne: Office fédéral de la statistique.

---

<sup>1</sup> Moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

<sup>2</sup> Les horaires d'accueil standard (7h30-18h30) concernent les structures à prestations élargies, de type crèches, et les accueillantes familiales de jour.

<sup>3</sup> Globalement, 18% des enfants fréquentant une crèche sont gardés en dehors des horaires standards, 20% pour ceux fréquentant un jardin d'enfants.

<sup>4</sup> Globalement, seul un enfant sur dix est pris en charge uniquement par la parenté (voir *Focus n°1*).

<sup>5</sup> Il s'agit de modèles de régression logistique multinomiale. Les variances expliquées (Nagelkerke – Rsquare) par les modèles sont de 25% pour le modèle *Etre gardé le matin avant 7h*, 21% pour *Etre gardé en soirée après 19h* et 18% pour *Etre gardé le weekend*.

<sup>6</sup> Voir Bressé, S., Le Bihan, B., Martin, C. (2007).

<sup>7</sup> Il s'agit de la zone géographique (*Ville de Genève*, communes-Villes, petites communes), de l'âge de l'enfant (moins de 2 ans, *deux ans et plus*), de la configuration professionnelle du ménage (*deux parents à plein temps*, un à plein temps et l'autre à temps partiel, les deux à temps partiel), la langue couramment parlée à la maison (*uniquement le français*, deux langues dont le français, deux langues étrangères) et le revenu du ménage (moins de 10'000 fr., *10'000 fr. et plus*).

<sup>8</sup> Pour rappel, la fréquentation des jardins d'enfants ou garderies se fait généralement à la demi-journée. Les horaires d'ouverture journaliers sont très variables d'un jardin d'enfants à l'autre (certains jardins d'enfants ne sont ouverts que le matin; d'autres sont ouverts le matin accueillant les enfants dès 8h ou 8h30 jusqu'à 11h30 ou 12h15 et l'après-midi dès 13h15 ou 13h30 jusqu'à 17h ou 18h). Des jardins d'enfants sont fermés le mercredi toute la journée ou l'après-midi uniquement. Enfin, les jardins d'enfants sont généralement fermés pendant les vacances scolaires.

6 <sup>9</sup> Près d'un tiers des crèches proposent déjà un horaire élargi de 7h à 19h, principalement en Ville de Genève.